

N° 238 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

P. 2	ACTUALITÉS
P. 3 à 9	RAPPORT D'ACTIVITÉ
P.10	CONTRIBUTIONS
P.11	APPELS À CANDIDATURES
P.12	ACTUALITÉS

UN RAPPORT D'ACTIVITÉ, UN RAPPORT FINANCIER, ÇA SERT À QUOI ? À FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE.

En nous syndiquant, nous décidons de nous regrouper pour défendre collectivement nos droits, nos professions, pour réfléchir ensemble aux évolutions nécessaires du système éducatif.

En élisant des équipes de militantes et de militants pour nous représenter, nous informer, organiser l'action, nous n'abandonnons pas pour autant un regard sur leur activité.

Il est donc normal qu'un compte-rendu de cette activité soit fait : c'est la règle démocratique.

Dans les pages qui suivent, on pourra donc lire différentes contributions qui témoignent de l'activité du SNES-FSU, de la trentaine de militantes et militants qui la prend en charge. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire un compte-rendu exhaustif de deux ans d'activité mais d'en tracer les grandes lignes ou de relater les faits les plus marquants.

Cette activité s'inscrit dans le cadre des orientations définies lors des congrès académique et national et des instances du SNES-FSU.

Ces rapports d'activité et financier, académiques et nationaux, seront soumis au vote des syndiqués du 25 janvier au 4 mars 2016. C'est une des spécificités du SNES-FSU.

Peuvent voter tous les syndiqués à jour de cotisation le jour du vote. La section académique et les sections départementales transmettront le matériel de vote (bulletin et enveloppes) aux sections d'établissement qui organiseront le vote. Pour les retraités et les isolés, le matériel de vote sera transmis directement.

Nous souhaitons une large participation à cette consultation. Ce sera le signe d'une démocratie syndicale vivante.

Voter, c'est bien évidemment donner un avis, mais c'est aussi se prononcer sur l'avenir, mieux se grouper, et être encore plus nombreux, pour continuer à défendre l'École et ses personnels.



Édito

De la démocratie...

À l'occasion de ses vœux à la nation le 31 décembre, le président de la République a annoncé un nouveau plan d'urgence pour l'emploi et la formation. Ce nouveau plan vient après les échecs successifs du gouvernement sur ce sujet. Il vient également après les défaites électorales et la progression de l'extrême droite. Le patronat a favorablement accueilli ce plan pour peu que, comme d'habitude, le gouvernement lui accorde allègements de cotisations sociales et aides publiques. Comme toujours, le patronat exige l'assouplissement des procédures de licenciement avant d'embaucher ! Les mêmes recettes conduiront aux mêmes conséquences : chômage de masse et nouvelle progression de l'extrême droite. C'est un mauvais coup contre la démocratie.

Après les attentats terroristes de novembre, pour répondre au besoin légitime de sécurité et lutter contre le terrorisme, le président de la République s'engage dans une réforme constitutionnelle permettant de renforcer l'état d'urgence et d'étendre les possibilités de déchéance de la nationalité, tout en reconnaissant que ces mesures sont purement symboliques. C'est encore un mauvais coup contre la démocratie.

Dans notre région, le SNES-FSU et la FSU seront particulièrement attentifs et vigilants aux politiques régionales qui seront mises en œuvre par la nouvelle majorité.

Dans l'Éducation, le bilan de la réforme du lycée ne sera pas un bilan sincère, la Ministre inscrivant ses pas dans ceux de ses prédécesseurs. Le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation de la réforme du collège, elle est massivement rejetée et ne peut pas être mise en œuvre. Les derniers mensonges de la Ministre « tous les personnels sont formés » ne changent rien, surtout pour celles et ceux qui ont eu à subir le vide des formations-formatage. La parole des personnels et de leurs organisations syndicales est systématiquement ignorée par la Ministre, elle a fait le choix d'un conflit avec la profession. L'appel à la grève nationale par l'inter-syndicale du second degré le 26 janvier sera une étape importante.

À l'ESPE de Nice, la directrice estime qu'il n'est pas nécessaire d'organiser l'élection des représentants des usagers. Les étudiants stagiaires n'ont qu'à bien se tenir, appliquer les consignes, ne pas s'interroger sur le contenu de leur formation. C'est aussi un mauvais coup contre la démocratie.

Le début d'année est le temps des vœux. Le secrétariat académique du SNES-FSU adresse à tous les syndiqués et à tous les personnels ses meilleurs vœux. Il formule également le vœu que la démocratie, et particulièrement la démocratie sociale, progresse en 2016.

**Alain Galan, secrétaire général
Nice, le 14 janvier 2016.**

Calendrier prévisionnel des actes de gestion 2015-2016

Certifiés

- Promotion d'échelon : CAPA le 13 janvier 2016
- Congé de formation : CAPA le 18 mars 2016
- Postes adaptés : CAPA le 18 mars 2016
- Liste d'aptitude : CAPA le 18 mars 2016
- Tableau d'avancement : CAPA le 26 mai 2016
- Notation administrative : CAPA le 24 juin 2016

Agrégés

- Congé de formation : CAPA le 22 mars 2016
- Postes adaptés : CAPA le 22 mars 2016
- Liste d'aptitude : CAPA le 22 mars 2016
- Tableau d'avancement : CAPA le 3 mai 2016
- Notation administrative : CAPA le 30 juin 2016

PEGC

- Tableau d'avancement : CAPA le 31 mai 2016
- Notation administrative : CAPA le 31 mai 2016

CPE

- Promotion d'échelon : CAPA le 8 décembre 2015
- Congé de formation : CAPA le 15 mars 2016
- Postes adaptés : CAPA le 15 mars 2016
- Tableau d'avancement : CAPA le 7 juin 2016
- Notation administrative : CAPA le 7 juin 2016

COPSY

- Promotion s'échelon : CAPA le 26 janvier 2016
- Tableau d'avancement DCIO : CAPA le 26 janvier 2016
- Congé de formation : CAPA le 6 juin 2016
- Notation administrative : CAPA le 31 mai 2016

Mouvement inter

Type lycée

- Situation de handicap – GT le 20 janvier 2016
- Voeux et barèmes – GT le 21 janvier 2016

COPSY

- Situation de handicap – GT le 29 janvier 2016
- Voeux et barèmes – GT le 29 janvier 2016

CPE

- Situation de handicap – GT le 29 janvier 2016
- Voeux et barèmes – GT le 29 janvier 2016

Mouvement intra

Type lycée

- Situation de handicap – GT le 19 mai 2016
- Voeux et barèmes – GT le 20 mai 2016
- Postes spécifiques – GT le 23 mai 2016
- FPMA d'affectation le 8 juin 2016

COPSY

- Situation de handicap – GT le 13 mai 2016
- Voeux et barèmes – GT le 13 mai 2016
- CAPA d'affectation le 6 juin 2016

CPE

- Situation de handicap – GT le 13 mai 2016
- Voeux et barèmes – GT le 13 mai 2016
- CAPA d'affectation le 7 juin 2016

ACTUALITÉS

RÉFORME DU COLLÈGE : MENER LA BATAILLE PARTOUT



Par
Alain Galan

Si le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation des textes (décret et arrêté) de la réforme collège 2016 et l'ouverture de discussions pour une autre réforme, force est de constater que sa mise en place, à marche forcée, notamment par le biais des formations-formatage, ne repose plus maintenant que sur les chefs d'établissements. Ils sont le principal vecteur de la réforme. C'est donc dans les établissements que la bataille doit se mener, même si des rendez-vous nationaux d'action et de grève restent nécessaires.

C'est tout le sens de l'appel de l'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD) à la construction d'une grève majoritaire le mardi 26 janvier.

À l'occasion du Comité Technique Académique du 25 novembre, le SNES-FSU Académie de Nice a interpellé le Recteur sur les formations-formatage mises en place, dans les établissements, dans le cadre de la 2ème journée de pré-rentrée et de la journée de "solidarité". Ces 4 demi-journées sont, ou seront, organisées le mercredi après-midi et/ou en soirée. Si le chef d'établissement impose ces dispositifs, il faut organiser la résistance collective : désorganisation des formations-formatage par des prises de parole, dépôt d'heure syndicale, etc..

En tout état de cause, si réglementairement le chef d'établissement peut nous imposer d'être présent(e), il ne peut pas nous obliger à collaborer en proposant des sujets ou des organisations d'EPI, de l'AP, de la co-intervention, etc..

L'absence de contenu de ces formations-formatage concernant l'aide aux élèves ou l'interdisciplinarité montre que la réforme du collège n'est pas pédagogique et ne sera pas un plus pour les élèves. Nous devons continuer à l'expliquer à nos collègues et aux parents d'élèves.

Il ne faut évidemment pas, à ce stade et dans le cadre de ces formations-formatage, tomber dans le piège de la répartition de la DHG et du chantage à la fermeture de postes. Seul le CA a autorité en la matière et là aussi la bataille contre cette réforme du collège devra être menée. Dans chaque collège devront être comparées la dotation attribuée pour la prochaine rentrée et celle de la rentrée précédente. Les manques, les options et les groupes qui disparaissent devront être recensés. Les postes fragilisés également.

Le SNES-FSU Académie de Nice organise un stage de formation syndicale sur la préparation de la rentrée, où cette dimension de la réforme sera envisagée, le jeudi 28 janvier, au collège de la Peyrou au Muy (83).

RÉFORME DU LYCÉE : ENCORE PIRE ?



Par
Fabienne
Langoureau

Après de longs mois de promesses et de reculades, le ministère a choisi de mener son bilan de la réforme du lycée. Les axes choisis par le ministère "évaluation et certification", "parcours, orientation, et égalité des chances", "préparation de "l'après-lycée", "démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne" prennent le soin de ne pas remettre en cause les principes de la réforme Chatel : autonomie des établissements, promotion du conseil pédagogique, organisation locale du baccalauréat, accompagnement personnalisé, stages de remédiation, tutorat.

Le dispositif envisagé par le ministère sera complété par un questionnaire aux lycéens ressemblant à une enquête de satisfaction.

Des pans entiers du bilan de la réforme sont cependant évacués d'office : rien sur les programmes et très peu de choses sur les conditions de travail !

Les organisations syndicales sont invitées à s'exprimer uniquement sur les adaptations « nécessaires » de la réforme.

À cela s'ajouterait une adaptation individuelle des parcours scolaires, dans le droit fil du récent texte sur le redoublement après l'échec au Bac avec la conservation des notes.

Si besoin était de le démontrer : les projets du gou-

vernement et de sa Ministre s'inscrivent donc dans les pas de leurs prédécesseurs, destructurants pour les élèves et destructeurs pour nos conditions de travail.

Pire encore, au lendemain de la publication le 29 septembre 2015 par la Cour des comptes d'un rapport sur le lycée, "trop cher", "inefficace" et "peu efficace", rapport fondé sur un panel de 21 lycées en France, la Ministre avait énuméré, à l'envi, les exemples d'économies réalisées grâce aux réformes précédentes en se félicitant, par exemple, de l'évolution à la baisse du H/E de 1,39 en 2008-2009 à 1,30 à 2014-2015. Pour elle, le bilan de la réforme du lycée doit s'inscrire dans les recommandations de la Cour des comptes.

Face à ce déni de démocratie et de prise en compte de la parole des personnels à travers leurs organisations syndicales, l'intersyndicale du second degré (SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT de l'enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD) a présenté lors de la 1ère réunion du 9 décembre une déclaration commune montrant la cohérence entre la réforme Chatel du lycée et la réforme du collège.

Une raison de plus de se mobiliser le 26 janvier.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DEUX ANS DE POLITIQUES CONTRE L'ÉCOLE ET LES SALARIÉS

Libéralisme assumé

Cette période de l'activité du SNES-FSU s'ouvre par l'annonce du président de la République lors de ses vœux au Français le 31 décembre 2013 de la mise en place du pacte de responsabilité. C'est un virage dans la politique du gouvernement. La nomination de M. Valls au poste de 1^{er} ministre est la confirmation d'une politique placée sous le signe de l'austérité et le renoncement aux aspirations de la jeunesse et du salariat. Ce virage libéral, assumé, et confirmé par la loi Macron, s'attaque maintenant aux droits des salariés par la remise en cause du Code du travail. Le mouvement syndical, émiétté, peine à construire les mobilisations unitaires nécessaires pour changer la donne. Certaines organisations syndicales, parce qu'elles soutiennent la politique gouvernementale et rejettent les autres organisations dans le camp des « contestataires », jouent de ce point de vue un rôle qui ne sert pas les intérêts du salariat.

Éducation

Les équilibres construits autour de la loi de refondation de l'École ont volé en éclats à l'arrivée de la nouvelle ministre. Derrière un discours flatteur, constitué de mots-clés simplistes, parfaitement adapté à la communication (presse, réseaux sociaux), c'est le refus du débat avec les personnels et leurs organisations syndicales (celles qui souhaitent un débat contradictoire) et la transposition au système éducatif français des recommandations de l'OCDE qui prédominent. La réforme du collège en est le parfait exemple : baisse du temps scolaire pour répondre aux injonctions de l'OCDE, mépris des personnels et de leurs organisations syndicales en publiant les textes réglementaires le soir d'une grève majoritaire dans les collèges, vernis pédagogique de l'interdisciplinarité porté par une poignée. Face à cette situation inédite, le SNES-FSU a été, à tous les niveaux du syndicat, à la hauteur de la situation en recherchant, en dépit des fractures sur la conception du collège et du second degré, la construction d'un

front commun du refus de cette réforme représentant 80% de la profession, pour exiger l'abrogation des textes réglementaires et l'ouverture de discussion pour une autre réforme du collège.

Que ce soit dans les grèves nationales, dans le congrès d'étude du 18 mai 2015 au CIV, dans les stages syndicaux, dans les nombreuses heures d'information syndicale, l'implication des militantes et des militants du SNES-FSU a été totale. Expliquer, organiser l'action au niveau local car c'est dans les collèges que le refus de la réforme se construit, réunir la profession dans des temps forts nationaux, c'est la stratégie choisie.

Élections professionnelles

En décembre 2014 nos professions étaient appelées à élire leur(e)s représentante(s) en CT (comité technique) et CAP (commission administrative paritaire). Pour la 2^{ème} fois après 2011, il s'agissait d'un scrutin électronique. Cette fois encore la participation n'a pas été à la hauteur espérée (45% aux CT, 50% aux CAP) même si elle est en léger progrès par rapport à 2011 (+4%). Le vote par internet, en dépersonnalisant le vote et en l'écartant du lieu de travail, ne crée pas de lien entre les électeurs et les organisations candidates. L'institution n'a pas investi ces élections. Cela conduit à la minoration inacceptable du poids des personnels de l'Éducation nationale et du syndicalisme enseignant dans la Fonction publique. Même si le SNES-FSU et la FSU ont connu des reculs (-5 pts), ils restent majoritaires et devancent leurs concurrents de 25 pts. Le SNES-FSU et la FSU sont toujours la référence dans l'Éducation. Le contexte politique entraîne, dans la vision de certains de nos collègues, une association entre syndicat majoritaire et politique gouvernementale. Le repli sur soi ou la droitisation des esprits se substituent chez d'autres au nécessaire combat collectif pour nos droits, nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail. Il est à noter que les organisations syndicales sur lesquelles la ministre s'appuie aujourd'hui n'ont connu aucune progression à l'occasion de ces élections.

ESPE DE NICE : BEAUCOUP D'ESPOIR, BEAUCOUP DE DÉCEPTION !

Le SNES-FSU reste persuadé qu'une haute qualification disciplinaire est une nécessité pour répondre aux exigences de notre métier qui devient de plus en plus complexe. Le S3 n'a eu de cesse d'œuvrer à tous les niveaux et dans toutes les instances pour défendre, d'une part, une formation de haut niveau, et d'autre part, l'élévation du niveau de qualification et de recrutement. La réforme de la formation des enseignants devait être un des symboles forts de la Refondation de l'École, avec notamment le retour d'une formation initiale ambitieuse et de qualité dispensée dans les ESPE. Faite dans la précipitation, sans tenir compte de l'avis des organisations syndicales et dans un cadre budgétaire contraint, la mise en place des ESPE n'est satisfaisante ni sur la forme, ni sur le fond. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ESPE, avec l'autonomie des Universités, ont pour conséquence des inégalités sur le territoire, en termes de qualité et d'organisation de la formation. Dans l'Académie de Nice, le manque de transparence et de communication de l'ESPE déclenche notre colère. Les nombreux professeurs stagiaires, déjà titulaires d'un

master 2 recherche ou Enseignement ou dispensés de diplôme, se trouvent dans l'obligation, en lieu et place de parcours adaptés auxquels ils ont droit de prétendre, de suivre l'intégralité des UE du Master MEEF et de passer toutes les évaluations et de repasser le CLES et le C2i2e. Ils se trouvent donc dans l'obligation de devoir assumer une charge de travail très lourde entre la validation d'un M2 - avec les exigences des critères universitaires - et le mi-temps de cours, des évaluations très lourdes : plusieurs mémoires, des dissertations, des exposés... en plus des cours à préparer, très souvent pour des classes d'examen. La section académique accompagne les professeurs stagiaires au quotidien, par une présence hebdomadaire à l'ESPE, par l'envoi de trois circulaires par an fournissant tous les enseignements utiles et par une permanence durant toutes les vacances d'été au moment des mutations. Pour dénoncer ces conditions inacceptables d'entrée dans le métier, une action est prévue fin novembre à l'ESPE, avec une marche jusqu'au rectorat pour demander à être reçus. Il faut que les conditions de formation prévues par le décret soient enfin appliquées dans l'Académie de Nice !

La formation syndicale : un outil pour défendre métier et disciplines

La formation syndicale académique a été, ces dernières années, un outil primordial pour répondre à toutes les attaques contre le métier, mais aussi pour permettre aux collègues de rester des acteurs de premier rôle de leurs disciplines et de véritables concepteurs du métier tels qu'ils le conçoivent. Tout d'abord, ce furent les stages sur le militantisme au sein des sections d'établissement pour être en mesure de réagir aux grands rendez-vous de l'année scolaire que sont l'examen du budget et la préparation de la rentrée prochaine...

Ensuite nous mettons en place des stages pour mieux connaître ses droits et les faire valoir : Carrières, TZR, AED, AVS, CPE...

Nous avons également proposé des stages disciplinaires, les plus variés possibles : Langues vivantes, Philosophie, Histoire Géographie, Technologie, Documentation... ouvrant sur une véritable réflexion sur les contenus et l'organisation des enseignements. Enfin, face aux nouvelles attaques qui touchent le métier nous avons organisé une formation sur le New management pour mieux y faire face et le combattre. Au final, l'offre de formation s'est voulue large et variée, touchant tous les domaines : militantisme, disciplinaire, carrières. Par ailleurs, la section académique a relayé les stages nationaux du SNES FSU et les stages fédéraux pour élargir la réflexion et diversifier les secteurs concernés.

TZR

Lors de ce mandat, nous avons eu, comme à notre habitude, à enseigner les collègues TZR sur la phase d'ajustement, sur leurs droits à indemnités, leurs droits face aux affectations et également à intervenir chaque semaine auprès du rectorat pour débloquer des situations délicates (affectations, paiement ISSR, etc). Un stage TZR est organisé chaque année dans un établissement de l'académie afin d'informer les collègues. Ces deux dernières années, nous avons contribué à la mise en place de la circulaire sur les frais de déplacement et nous avons suivi de près son application. Nous avons obtenu du rectorat la simplification du logiciel DT Ulysse et sommes en contact permanent avec les services pour permettre d'améliorer le remboursement des collègues. Nous avons également obtenu l'augmentation des bonifications des TZR au mouvement intra.



RETRAITÉS

Dans un contexte toujours aussi difficile de remise en cause du pouvoir d'achat des pensions, du droit à la santé, de l'accès aux services publics, les retraités ont, avec opiniâtreté, été présents dans les réflexions et les actions les plus unitaires possibles menées aux niveaux national, académique, départementaux. Sur les questions spécifiques du pouvoir d'achat (avec le gel des pensions), de l'accès à la santé (avec les dépenses contraintes qui continuent de progresser) de l'aide au vieillissement (l'accès aux maisons de retraites étant particulièrement difficiles dans le 06 et le 83), nos deux départements ont pris toute leur place dans l'action. À Nice, Toulon, Draguignan, des mobilisations importantes ont eu lieu dans le cadre du groupe des neufs (UCR-CGT, CFTC, CGC, FO, Solidaires, FGR-FP, FSU, UNRPA, LSP). Quand cela n'a pas été possible, les actions ont eu lieu dans un cadre plus restreint. Nous pouvons signaler sans être exhaustifs, en juin 2014 la manifestation nationale et la conférence de presse à Nice, le dossier de presse paru dans Nice-matin en décembre 2014, le dépôt auprès du préfet du Var du mémorandum associé à une manifestation en mars 2015, action en juin 2015, en octobre 2015 signature des cartes-pétition, en novembre 2015 journées d'action avec communiqué de presse et manifestations pour le pouvoir d'achat (à Toulon manifestation ironique autour de " la flûte de pain "). Dans le cadre de la FSU, les "journées d'automne" ont été un lieu riche d'échanges. Un stage "santé" a réuni à Nice au printemps dernier, actifs et retraités.

Les militants retraités ont participé tout dernièrement aux congrès départementaux du SNES-FSU et de la FSU où ils se sont fait entendre.

Les retraités ont toujours eu à cœur d'être aux côtés des actifs pour la défense du système scolaire (par exemple sur la réforme collège). Les retraités continueront à défendre un système solidaire de pension et de santé et de vrais services publics.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Fondée sur le principe de la discrimination positive, l'Éducation prioritaire a connu de nombreuses réformes. Si les critères de classement ont été fluctuants, la réduction de la carte et la dérèglementation ont été les fils conducteurs. La réforme CLAIR en est la parfaite illustration.

Cette «refondation» devait rompre avec cette logique. Conduite à moyens constants, labellisation des établissements REP et REP+, elle a eu pour résultat l'entrée de 3 nouveaux collèges en REP et la sortie de G. Philipe à Cannes et de M. Rivière à Hyères : sorties injustifiées pour les collègues et le SNES-FSU. En réponse à la mobilisation des collègues et des parents d'élèves, accompagnés par le SNES-FSU, le rectorat a été contraint de promettre le maintien des moyens (à effectif constant) et d'aller plus loin que les promesses de la Ministre. Avec les collègues des établissements concernés, le SNES-FSU sera vigilant à la tenue des engagements. Cette «refondation» de l'Éducation prioritaire a vu par

COLLÈGE

Après avoir subi une « cure de régime » inadmissible pendant les années Sarkozy, le collège a été au centre de toutes les conversations politiques de ces deux dernières années : on espérait pouvoir sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve : effectifs pléthoriques, classes surchargées, encadrement trop faible, carte scolaire ségrégative.

Dans l'académie de Nice, si les effectifs baissent depuis plusieurs années, cette tendance va s'inverser dès l'année prochaine. Les dotations données au collège n'ont, elles aussi, cessé de diminuer : postes supprimés, mesure de carte scolaire à répétition. L'administration a fait le choix de sous doter les établissements et d'attendre que des délégations d'établissements, si nombreuses l'année dernière, viennent quémander quelques heures pour faire face aux réouvertures nécessaires de classes fermées !

La réforme prévue pour la rentrée 2016 va renforcer les inégalités en obligeant les établissements à hiérarchiser

ailleurs la mise en place des pondérations de service dans les 6 établissements REP+ de notre académie. Longtemps réclamé par le SNES-FSU, cet abaissement des maxima de service à été mis en oeuvre, dès la rentrée 2014 dans 2 collèges (L. Nucéra à Nice et H. Wallon à La Seyne sur mer). Il a fallu mener la bataille avec les collègues pour que cette pondération, définie par le décret comme étant une «reconnaissance du travail déjà fait», ne donne pas lieu à un travail supplémentaire imposé. Les chefs d'établissements ont fait preuve d'une grande imagination pour tenter de faire travailler les collègues gratuitement. Conscients qu'ils posaient les bases de la généralisation des pondérations aux autres collèges REP+, les collègues ont mené l'action, avec le SNES-FSU, pour faire valoir leurs droits et obtenir une application conforme au décret. Le SNES-FSU a été vigilant à la rentrée 2015. L'action dans les établissements «pilotes» l'année précédente a donc permis d'éviter les dérives.

les enseignements, voire en supprimer, diminuer les horaires disciplinaires au profit d'EPI censés résoudre les difficultés par de l'interdisciplinaire forcée, sans parler de l'EMC, déjà mise en place sans moyens spécifiques. L'évaluation et le brevet doivent également être réformés : remodelage des épreuves avec mélange des genres, réintroduction d'un LPC rebaptisé « fiche d'attestation » des compétences du socle commun.

La section académique n'a pas attendu la mobilisation nationale et a convoqué un congrès extraordinaire dès le mois de mai 2015 pour débattre de cette réforme. Cette année encore, le stage Collège, stage incontournable et toujours très suivi, a fait le plein avec une cinquantaine de participants.

« Ce » collège qui s'achemine vers un appauvrissement de la carte de formations proposées, vers une disparition d'options ou de Langues vivantes, vers une complexification de son fonctionnement et qui fait la part belle à la concurrence n'est pas « Le » collège que nous voulons !

SECTION DÉPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

La section départementale du SNES-FSU des Alpes-Maritimes se veut l'interface entre les établissements, les collègues d'une part et l'institution d'autre part, plus particulièrement la DSDEN 06. Cette tâche s'effectuant en étroite collaboration avec la section académique du SNES-FSU qui, rappelons-le, héberge la section départementale dans ses locaux. L'équipe militante de la section départementale s'évertue donc à connaître au mieux les établissements des Alpes-Maritimes, et ce de plusieurs manières : demande d'informations auprès des sections d'établissements du SNES-FSU particulièrement au moment où dans les établissements se discutent les dotations, visites des collèges et lycées du département, animations des réunions d'heure mensuelle d'information syndicale à la demande des collègues. La section départementale essaie de faciliter la circulation d'informations entre les établissements permettant ainsi des analyses comparatives. Même s'il n'est pas toujours simple d'avoir des informations sur tous les établissements, le SNES demeure toujours le mieux informé, ce qui facilite et rend plus efficaces les interventions des militants lors des

réunions du CTSD et du CDEN ; ces informations sont également utiles lors des discussions en CTA ou CAEN au niveau de l'académie. Depuis plusieurs années une bonne habitude a été prise : les militants de la section départementale accompagnent systématiquement les délégations d'établissements qui leur en font la demande lors d'entrevues avec le DASEN. Ces entrevues peuvent avoir des motifs divers : dotation de la DGH jugée insuffisante mais aussi difficultés relationnelles avec le chef d'établissement, violences au sein de l'établissement. La section départementale essaie de maintenir et d'améliorer la présence du SNES-FSU sur le territoire départemental.

L'équipe départementale organise elle-même des stages syndicaux comme le stage annuel très suivi « militer dans un établissement » et participe à l'organisation des stages académiques ainsi qu'aux réunions concernant les mutations inter et intra académiques.

Enfin, les militants du S2 participent aux instances départementales de la FSU comme le secrétariat de la FSU et le CDFD, ce qui permet, entre autre, les rencontres, le débat et l'organisation d'actions fédérales.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

LYCÉES

Conditions de travail

Force est de constater que la pression démographique, la pénurie de moyens, la dégradation des conditions d'enseignement se poursuivent au lycée. Dans ce contexte, le ministère n'a pourtant pas encore effectué un bilan de la réforme du lycée annoncé pourtant depuis longtemps. L'augmentation du nombre d'élèves dans les lycées généraux et technologiques publics s'est poursuivie. Dans notre académie, ce sont 4318 élèves supplémentaires en cinq ans. Le ministère a sous-estimé les effets conjoints de la pression démographique, de la baisse du taux de redoublement en 3^{ème} et de l'augmentation des orientations en LGT. Les procédures d'orientation et d'affectation en juin ont rapidement mis en évidence le manque de places en lycée. Élèves de 3^{ème} sans affectation au lycée, manque de places en LP, effectifs pléthoriques prévus en 2^{nde} (35 élèves par classe, voire davantage), voilà les conséquences immédiates de la pénurie de moyens !

Méfais de l'autonomie

Cette situation renforce encore les dysfonctionnements liés à l'organisation née de la réforme de 2010. Les enveloppes horaires globalisées à répartir localement pour assurer des enseignements en effectifs réduits servent de plus en plus à financer des options (LV3, langues anciennes, arts...), voire des enseignements obligatoires comme l'EMC, mis en place sans dotation spécifique, demandant ainsi aux établissements de puiser dans leur marge horaire pour l'assurer. La «marge d'autonomie» devient ainsi l'agent redoutable des inégalités, toujours plus criantes, entre les établissements. Tant vantée par le ministère pour promouvoir sa réforme du collège, elle révèle au lycée son vrai visage, celui d'un outil supplémentaire au service de la réduction des moyens d'enseignement et de l'offre de formation.

Le nouveau décret sur les statuts

Les principales nouveautés applicables dans les lycées à la rentrée 2015 ont été liées au nouveau décret sur les statuts. La pondération des heures effectuées dans le cycle terminal, ainsi que la question des décharges de cours qui ont été remplacées par les IMP (indemnité pour mission particulière), nous ont imposé d'être particulièrement vigilants pour faire appliquer les règles partout où celles-ci risquaient d'être bafouées, et la section académique s'est battue dans toutes les instances

FORMATION CONTINUE, UN DROIT À SAUVEGARDER

Les militants et élus de la section académique de Nice, persuadés que la formation des enseignants fait pleinement partie de la vie syndicale, se sont emparés avec conviction de l'analyse du Plan de Formation Académique, qu'ils ont portée en Comité Technique Académique, ne laissant rien dans l'ombre. En mai 2015, Le PAF pour l'année scolaire 2015/2016 a été jugé inadmissible et à l'initiative du SNES-FSU, la totalité des organisations syndicales ont par deux fois voté contre de façon unanime, et ce pour la première fois depuis la création des CTA ! Le SNES-FSU a toujours défendu la nécessité d'un plan de formation qui intègre de manière équilibrée les demandes des différentes professions et les besoins de l'institution. Nous avons rappelé qu'il était impératif de proposer un volume de stage à public désigné (sans candidature désignée) qui n'occulte pas les autres offres de formations. Avec à peine 40% d'offre de stages à candidature individuelle et des déséquilibres notables entre les disciplines : c'était bien un

où elle est présente pour dénoncer le risque de voir se développer des hiérarchies intermédiaires ! Lors du CTA examinant la préparation de la rentrée, les élus SNES-FSU ont demandé que soit examinée, en question diverse, la répartition des IMP, comme Madame le Recteur s'y était engagée en janvier. Curieusement, après publication des décrets et circulaires, ce fut une fin de non-recevoir et ce cadrage, pourtant promis, était devenu «totalement impossible». L'attribution des IMP sera donc laissée à l'appréciation des chefs d'établissements. La section académique du SNES-FSU, n'a eu de cesse que de dénoncer ce semblant de cadrage inacceptable qui ne priorise pas assez les missions qui doivent être mises en place dans les établissements. La marge d'appréciation des chefs d'établissement reste trop importante. Le SNES-FSU de Nice a néanmoins réussi à obtenir l'absence de toute référence à une lettre de mission du chef d'établissement pour l'exercice de ces missions. L'action concertée des personnels en conseil pédagogique et en conseil d'administration et leur consultation obligatoire doivent être l'occasion d'imposer les choix des équipes pédagogiques et de brider les marges de manœuvre managériales du chef d'établissement. Partout où cela a été possible nous sommes intervenus pour amener à privilégier l'attribution d'allègements de service plutôt que d'indemnités.

Un lycée en souffrance

Le lycée a été violemment transformé par les dernières réformes et les problèmes se sont accumulés : perte de sens des enseignements et des formations notamment dans les séries technologiques, désorganisation liée à la place de plus en plus grande du contrôle en cours de formation, renforcement du déséquilibre entre les séries, accompagnement personnalisé inefficace... Face à un gouvernement qui ne semble plus envisager de réouvrir le chantier des lycées, la dynamique d'évolution des formations au lycée doit partir des enseignants eux-mêmes. Le SNES-FSU de l'académie de Nice a demandé à maintes reprises l'organisation de journées banalisées dans les établissements afin que les collègues puissent exprimer leurs difficultés, concevoir et porter des solutions adaptées. Plus que jamais, au lycée, comme partout, les enseignants doivent reprendre le contrôle de leur métier et de leur mission.

PAF pour l'employeur qui nous a été présenté. Il est clair, à l'analyse de la présentation de ce document, que les demandes des personnels ont été ignorées. Il paraît donc indispensable au SNES-FSU, qui se chargera de le rappeler à l'administration, de renouer avec des échanges et une écoute forte des formateurs qui sont les relais importants des demandes des collègues. Les économies de formation se sont faites cette année pour pouvoir mettre en place les grandes formations-formatages pour la réforme du collège et le SNES-FSU a de nombreuses fois communiqué en ce sens. Malgré cette pauvreté de l'offre nous avons invité tous les collègues à essayer de trouver une ou des formations qui les intéressaient et à utiliser les six jours de formation auxquels chacune et chacun a droit. Suite à un questionnaire et à l'insistance du SNES-FSU le recteur a clairement rappelé que pour nos collègues de collège il y aurait cinq jours de formation à public désigné qui s'ajoutent aux six jours de droit.

PROFESSEUR(E)S DOCUMENTALISTES : ET POURTANT... NOUS ENSEIGNONS !

Depuis la préparation des nouveaux textes sur les ORS (Obligation Réglementaire de Service), la question du temps de travail des professeur(e)s documentalistes est revenue au centre des préoccupations des collègues. Le SNES-FSU de Nice a accompagné cette réflexion par des audiences au Rectorat (novembre 2014 et 2015), des publications régulières dans le Nice-SNES et dans la rubrique « Documentalistes » du site, des circulaires spéciales « professeurs documentalistes » et des stages de formations syndicales. Lors du dernier stage de novembre 2015, organisé par le SNES-FSU avec l'intersyndicale (SNES-FSU, SNALC, CGT) et la FADBEN, une cinquantaine de participant(e)s étaient présent(e)s pour s'informer et échanger autour de l'application de ces nouveaux textes réglementaires. Depuis la rentrée 2015, lors de notre permanence, nous avons également conseillé sur ce sujet de nombreux collègues. La permanence tenue tous les jeudis à la section académique permet un suivi personnalisé des collègues, en particulier sur les questions d'emploi. En relation avec les militant(e)s de ce secteur, ainsi que les commissaires paritaires, le SNES-FSU de Nice a ainsi accompagné au mieux les collègues sur des questions de mutation Inter ou Intra, sur des questions d'affectation en tant que stagiaire ou TZR, sur la notation ou la rémunération. En 2014-2015, la mobilisation a payé : l'action unitaire (SNES-FSU, SNALC, CGT, SUD, UNSA, SGEN, FADBEN) menée au sujet de la formation continue a rencontré un vrai succès, avec une pétition signée par 259 collègues et le Rectorat s'est engagé à rétablir les 3 réunions de bassins et l'ensemble des stages prévus au Plan Académique de Formation (PAF). C'est dans ce sens que le SNES-FSU de Nice continuera à informer et à mobiliser les professeur(e)s documentalistes, pour obtenir une véritable reconnaissance de leur mandat pédagogique et une amélioration de leurs conditions de travail !



Elections

Les résultats aux élections professionnelles ont montré que les collègues CPE ont souhaité renouveler leur confiance pour la SNES-FSU, nous permettant ainsi de conserver une représentativité toujours aussi importante en CAPA.

Mouvement intra

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont suivi avec rigueur les demandes de mutations, corrigé les erreurs et ont permis à plusieurs collègues de muter ou d'améliorer leur rang de vœu par rapport au projet de l'administration. Il s'agit d'un travail long, pointilleux, pour lequel les commissaires paritaires du SNES-FSU s'investissent énormément.

Certains postes réservés aux stagiaires ont réduit la fluidité du mouvement, cependant et grâce à nos interventions, des modifications au niveau des supports pour stagiaires ont pu être apportées afin d'accueillir ces stagiaires dans des établissements dont le poste était vacant à l'année.

Rappelons également que certains de nos collègues CPE sont en poste fixe sur deux établissements, ce qui engendre des conditions de travail inacceptables.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de postes de CPE reste insuffisant dans l'académie de Nice : c'est ce que nous faisons remonter chaque année.

Carrière

Nous avons revendiqué une révision du barème pour l'accès à la hors-classe afin que celui-ci soit plus adéquat. A ce titre, un groupe de travail a été demandé. Tous les CPE doivent pouvoir accéder à la hors-classe avant la fin de leur carrière et de la façon la plus juste possible. Nous devrions être reçus prochainement afin de pouvoir exposer nos propositions.

Sur le plan national

La nouvelle circulaire de missions reconnaît le CPE en tant que véritable concepteur de son activité. La nouvelle circulaire (parue en août 2015) clarifie également le temps de travail – 35h hebdomadaires toutes missions confondues – et apporte des précisions quant aux astreintes notamment.

Nos actions tout au long de l'année sont nombreuses et variées : conseils et soutien aux collègues, suivis individuels et gestion administrative en ce qui concerne la carrière, les mutations, les éventuelles difficultés rencontrées, accompagnement en rendez-vous avec les chefs d'établissement pour faire respecter les droits des collègues...

En 2014-2015, nous n'avons pas hésité non plus à manifester notre mécontentement face à une décision visant à réduire le nombre de réunions de bassin dans notre académie.

Les actions et revendications ont été nombreuses et nous continuerons d'être aux côtés des collègues et de défendre leurs droits.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CERTIFIÉS - AGRÉGÉS

Le travail militant quotidien est rythmé par les sollicitations des collègues qui souhaitent être accompagnés dans différentes démarches et ont besoin d'informations sur leurs droits, devoirs et sur leur carrière. Les élus SNES-FSU ont été particulièrement vigilants au respect des droits fondamentaux des collègues, fonctionnaires d'État : le droit à mobilité d'une part (dans le cadre des mouvements inter et intra-académiques), et le droit à l'évolution de la carrière d'autre part, dans le cadre des instances de promotion (d'échelon, de grade) et de l'évaluation.

L'action résolue des élus du SNES-FSU dans les différentes CAPA et FMPA, représentants de toute la profession, en dépit des entraves de l'administration, permet une pratique du paritarisme qui garantit à tous et à chacun l'équité et la transparence.

MUTATIONS

Demander sa mutation, l'obtenir ou pas, ce n'est pas qu'une question de motivation personnelle, de projet de vie, de perspectives professionnelles, etc. C'est la traduction de notre droit de fonctionnaires d'État à la mobilité. Veiller à la transparence et à l'équité des opérations, cela représente donc une responsabilité importante pour l'organisation majoritaire. Durant le mandat qui vient de s'écouler, l'investissement militant, pour se tenir aux côtés des collègues et face aux représentants de l'État-employeur, aura été à la hauteur de cette responsabilité. En effet, fort de l'expertise reconnue de ses élus, le SNES-FSU a joué pleinement son rôle, en amont des instances pour discuter les termes de la circulaire rectorale et obtenir des infléchissements significatifs, en aval pour améliorer les résultats des projets d'affectation « informatiques » de l'administration. Continuer à

L'augmentation significative des possibilités de promotion et l'obtention d'un barème adossé à l'ancienneté de carrière, garantit aux certifiés la promotion à la hors classe de tous les collègues au 11^{ème} échelon (hors avis défavorables) et à plus de 80% des agrégés avant leur départ en retraite.

Dans un contexte où les réformes en cours ou à venir, entraînent des relations hiérarchiques tendues dans les établissements, les élus du SNES-FSU ont pu dénoncer, à l'occasion des CAPA de révision de note administrative, les abus de certains chefs d'établissement et obtenir, souvent avec succès, des arbitrages favorables du recteur. Enfin, pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, procédure sans barème, les élus du SNES-FSU, par leur travail et leurs interventions opiniâtres, permettent de rétablir transparence et équité.

faire vivre un paritarisme auquel la profession reste très attachée face à des interlocuteurs souvent peu complaisants, et parfois hostiles, est un combat permanent.

De même, par la mobilisation de ses équipes militantes, dont la compétence, la disponibilité, l'écoute sont plébiscitées, le SNES-FSU a déployé une activité considérable au service des collègues, que ce soit avant les instances pour tenir des réunions, des permanences ou pour traiter l'important afflux de courriers électroniques afin de les éclairer dans leurs choix, ou, sitôt sortis des instances paritaires, pour les informer, et le cas échéant les accompagner dans leurs recours, etc.

Au final, sur la durée du mandat, les motifs de satisfaction côtoient les motifs de colère, d'indignation et de mobilisation : derrière ces opérations de gestion, un résumé des luttes des personnels !

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce comité a pour fonction de réfléchir à tous les éléments qui peuvent gêner la santé et la sécurité des collègues pendant leur travail. Ces réflexions peuvent toucher à la fois les conditions physiques de ce travail (locaux vétustes, postes de travail inadaptés, ...), mais aussi les problèmes de relation entraînant des violences internes ou externes à l'établissement (relation chef de service/collègues ou entre collègues, avec des intrusions extérieures...). Ce comité a pour fonction de réfléchir à la prévention des risques professionnels (risques psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques, ...) et de faire des propositions pour les faire diminuer.

Les collègues saisissent le CHSCT pour des problèmes liés aux locaux (vétusté, problèmes thermiques et sonores...), violences et incivilités au travail, problèmes de relation avec le chef d'établissement, la « pression » de l'administration... En ce moment des collègues nous interpellent sur la réforme du collège car ils craignent qu'elle ne modifie leur manière de travailler. Le numérique et plus généralement les nombreux mails mettent une pression excessive sur les collègues, le comité au niveau académique va avoir une réflexion sur ce sujet. Le CHSCTD (départemental) et A (académique) décident pendant leur instance de la visite de 3 établissements par an dans chaque structure. Pour l'année 2014/2015 le CHSCTD 83 a visité deux écoles pri-

maires et le collège de Carqueiranne. Pour l'année 2015/2016 une école primaire, le lycée Anne-Sophie Pic de Toulon et le collège de Vinon/Verdon. Ces visites font l'objet d'un protocole de visite qui a été élaboré par les membres du CHSCT et qui est toujours en évolution : le chef d'établissement est mis au courant par l'envoi d'un courrier et une demande d'évaluation de la santé et de la sécurité de son établissement ; ensuite, nous envoyons à tout le personnel de l'établissement un questionnaire sur les risques psycho-sociaux qui nous permettra d'orienter notre visite et de rencontrer les personnels qui le souhaitent.

Un deuxième type de visite existe sous la forme d'une enquête diligentée suite à un acte grave comme par exemple un acte suicidaire dans un établissement ou des tensions relationnelles importantes, comme par exemple le collège Wallon où le CHSCTD83 s'était déplacé en 2013.

À la suite de cette visite, un compte rendu de celle-ci est établi, il contient des préconisations qui, après avoir été votées au CHSCTD, seront envoyées au chef d'établissement pour qu'elles soient connues de tout le personnel et mises en œuvre avec l'aide des collectivités concernées. Ces préconisations peuvent avoir des caractères d'urgence différents, mais nous avons un suivi qui devrait nous permettre d'en suivre l'efficacité.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ORIENTATION SCOLAIRE

Profession ciblée ... et mobilisée

Défendre et promouvoir le service public d'orientation de l'Éducation nationale est notre mandat. La confiance, accordée par plus de 75% des collègues de l'académie aux élections professionnelles de 2014, a confirmé cette légitimité. Il s'agit de faire reconnaître la spécificité de l'orientation scolaire dans le groupe de travail métier (GT 14), faire respecter les missions statutaires dans la mise en place du SPRO et défendre le maillage du réseau des CIO. Le SNES-FSU Nice a mené un travail de fond sur tous ces sujets en communiquant en réseau dans l'académie et en lien constant avec le national. L'action et la réflexion se nourrissent de ces échanges tout au long de l'année, à l'occasion de réunions de collectif et de stages de formation syndicale.

Le Ministère a annoncé sa volonté de créer un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale (psychologues des écoles, COPsy et DCIO). C'est une avancée historique permettant la revalorisation du métier, l'accès à la hors classe, et la reconnaissance de nos missions même si certains points restent encore à discuter et s'il nous faut être vigilants quant à l'écriture du décret et des circulaires d'application.

L'abandon du projet de transfert des CIO aux régions est une victoire à laquelle le SNES-FSU a largement contribué. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, fixe les compétences respectives de l'État et des Régions. Nous avons obtenu qu'il y ait une convention nationale pour le SPRO.

Pourtant la région PACA cherche à contourner le cadre de la loi pour imposer un référentiel métier et des normes qualités. Il s'agit donc de réaffirmer les missions du service public d'orientation de l'EN. La sec-

NON-TITULAIRES

Le SNES-FSU a été présent lors de toutes les CCP pour défendre les personnels face à l'administration : avancement, affectations, droit à congé formation, frais de transport, etc... Notre syndicat est porteur de principes forts quant à la situation des personnels précaires. Cette précarité subie ne pourra être résorbée que par un dispositif de titularisation à la hauteur des besoins. Depuis 2014, nos efforts ont surtout porté sur les concours réservés qui devaient permettre la titularisation de 10 000 collègues contractuels en 4 ans. Ce sont effectivement plus de 7000 collègues qui ont intégré le corps des certifiés à l'issue des sessions 2015, mais avec des conditions d'éligibilité scandaleuses. Si nous avons pu, localement et nationalement, par nos interventions, permettre à de nombreux collègues de devenir éligibles, trop sont restés à l'écart. Pour la session 2016, nous restons vigilants et continuerons à exiger l'abrogation des clauses d'éligibilités pénalisantes et l'ouverture massive du dispositif de titularisation.

L'administration n'ayant toujours pas mis en place une formation de qualité aux concours réservés, le SNES-FSU a reconduit en 2014 le stage de formation spécifique au dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle).

Le (re)classement des anciens contractuels, a positivement évolué puisque le décret de novembre 2014 organise une reconstruction de carrière. Mais ils restent les agents les plus mal traités de l'EN : les AED voient l'intégralité de leur ancienneté prises en compte or seule la moitié de celle des ex-contractuels est prise en compte (les 3/4 au-delà de 12 ans !). Une clause dite de « continuité des services » s'avère terrible : une interruption de service d'au moins un an annule la prise en

tion académique, avec la FSU PACA, le SNES-FSU Aix-Marseille et le collectif national, est intervenue lors de commissions régionales à Marseille et poursuit les négociations et les propositions d'amendements auprès des Rectorats et de la Région.

Le 6 octobre un stage syndical inter-académique sur le SPRO PACA a rassemblé 66 COPsy et DCIO et permis la rédaction d'amendements au texte « Contribution des CIO au SPRO ».

Le SNES-FSU, avec le SNASUB-FSU, défend, aux côtés des personnels, le maintien de tous les CIO dans notre académie. À la suite de l'audience auprès des représentants du Conseil Départemental 06, au cours de laquelle ceux-ci ont confirmé leur volonté de se désengager de la gestion de trois CIO, le SNES-FSU a entrepris de nombreuses actions. En janvier 2015, un stage syndical a permis aux collègues touchés d'exprimer leurs inquiétudes, aux autres de témoigner leur solidarité et de créer une mobilisation : audiences auprès d'élus (députés, maires, conseillers départementaux), au Rectorat, au ministère, auprès de l'Inspection Générale; pétitions, alertes aux parents et enseignants, rassemblements, conférences de presse.

À l'initiative de la FSU, les organisations syndicales représentatives ont boycotté le CTA du 12 novembre à l'occasion duquel le Recteur pensait communiquer la carte cible et la réduction du nombre de CIO. Lors du CTA suivant, un vote «contre» à l'unanimité a été prononcé par les organisations syndicales.

L'intervention de nos élus consiste également à apporter aide et conseils aux collègues, titulaires ou non, pour faire valoir leurs droits, et à leur permettre d'obtenir satisfaction pour leur mutation ou affectation.

En 2016, un stage académique psychologues du 1er degré et COPsy sera organisé.

compte de tous les services réalisés.

La rentrée scolaire 2015 s'est avérée tout aussi difficile que la précédente, avec la multiplication des supports fractionnés. Le SNES-FSU a veillé à ce que les collègues en CDI se voient proposer systématiquement, quand les supports existaient, une augmentation de la quotité horaire de leur contrat à 18 heures. Cette situation renforce la nécessité d'obtenir du Rectorat la mise en place d'une CCP d'affectation des non-titulaires, fin août.

La revendication, portée depuis longtemps par le SNES-FSU, de l'établissement d'une grille indiciaire (CDI et CDD), reconnaissant le diplôme et l'expérience professionnelle acquise, va aboutir. Cette victoire résulte des négociations métier menées dans le cadre du GT 13 et de la publication du décret n° 2014-1318 du 3 novembre 2014. Le ministère n'a pas souhaité l'établissement d'une grille nationale, pourtant seul moyen d'assurer une égalité de traitement de tous les non-titulaires sur le territoire national, mais a renvoyé aux rectorats le soin de produire de nouvelles grilles indiciaires. Il convient dès lors de contraindre le rectorat à organiser un GT pour que les représentants des personnels, soient associés à la construction de ces grilles. Dans plusieurs académies des grilles indiciaires sont déjà en place, mais le rectorat de Nice, en dépit de nos demandes pressantes, continue de tergiverser. Trois principales revendications seront portées par le secteur des non-titulaires dans les mois qui viennent : la reconnaissance pour tous les non-titulaires, CDD ou CDI, du droit au remboursement des frais de transport induits par leurs affectations, l'organisation d'une CCP d'affectation, la mise en place d'une grille indiciaire la plus favorable possible pour les personnels.

AED, AESH, CUI-CAE

L'un des objectifs premiers du SNES-FSU est de faire avancer les conditions de travail de ces agents.

Concernant les AESH, les premiers CDI ont été signés depuis le Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap. L'idée n'est pas d'obtenir un contrat qui reste instable, mais un réel statut de fonctionnaire d'état. Il reste encore du travail de ce côté là.

L'autre objectif est d'informer les différents contractuels car pour se défendre, il faut connaître ses droits.

Il s'agit également de mettre en place une formation syndicale pour les personnels en contrats précaires souvent démunis face à leur hiérarchie. Ils connaissent tous beaucoup de difficultés pour faire valoir leurs droits, il était donc nécessaire de leur apporter des réponses.

Le SNES-FSU est présent dans toutes les commissions telles que les CCP (Commission Consultative Paritaire). Plusieurs représentants SNES-FSU ont été élus, et ce pour 4 ans, en CCP, ce qui nous a permis d'éviter le licenciement d'une collègue AESH.

Une action nationale a été menée le jeudi 15 octobre 2015 à Paris pour les précaires.

Une représentante AESH est montée en délégation avec Bernadette GROISON, secrétaire générale de la FSU, au ministère de la Fonction Publique pour témoigner de tous les problèmes rencontrés au quotidien par près d'un million de précaires. Nous attendons les retours de cette rencontre et nous ne manquerons pas de vous en informer.

Formation Continue des Adultes

Le SNES-FSU est fortement représenté à toutes les instances de la FCA (CACFC, CACCCFC, Conseil d'administration du GIP,...). Notre lutte contre le projet de transformation des Greta en GIP (organisation et animation intersyndicale d'une journée de grève et d'information) a été payante.

Nous avons contribué activement à la mise en place et à l'application de la convention constitutive du GIP en étant sans cesse vigilants et dans le respect des directives du Comité National de Suivi de la FCA. La représentativité du SNES-FSU nous a permis d'être très présents et impliqués au sein du groupe de suivi académique sur la réforme des Greta et notamment sur les thèmes Ressources Humaines et Gouvernance où la FSU est à la fois force de proposition et organisation garante de la défense des intérêts des personnels. Succès total lors des élections des représentants des personnels aux différentes instances du GIP FIPAN (CA, CT/CHSCT, CCP) où la FSU a remporté tous les sièges.

Accompagnement individuel et défense au sein des instances de collègues en difficulté et notamment des CFC. Toutes les actions menées ont eu une issue positive pour les collègues concernés.



- 15.01 Stage "Protection sociale" à Nice
- 21.01 CTA
- 24.01 Stage "Préparer la rentrée" au Muy
- 24.01 AG des retraités du Var à La Valette
- 30.01 Stage "HG" au Muy
- 31.01 Stage "COPSY" au Muy
- 3.02 AG des retraités des AM à Nice
- 4.02 CHSCTA
- 10.02 CAEN
- 11.02 Stage "collège/lycée" à Nice
- 12.02 CAAS
- 14.02 CHSCTD
- 14.02 CHSCTD
- 18.02 CDEN 06
- 18.02 Audience DAFPIC
- 19.02 Stage "non titulaires" à Nice
- 11.03 CTSD 06
- 13.03 CTSD 83
- 17.03 CTA
- 17.03 Réunion des retraités des AM
- 18.03 Grève unitaire
- 18.03 Audience au rectorat
- 20.03 Congrès académique du SNES à La Londe
- 31.03 Congrès national à Marseille
- 7.04 CDEN 83
- 8.04 Audience COPSY au rectorat
- 9.04 CDEN 06
- 16.04 CALV au rectorat
- 16.04 Audience avec le recteur
- 6.05 CAAS
- 15.05 Action Nationale
- 20.05 CTA
- 4.06 CACFC
- 19.06 CTSD 83
- 20.06 CHSCTD
- 24.06 CAAS
- 27.06 CTA
- 3.07 CHSCTA
- 3.07 CACFC
- 26.08 Accueil des stagiaires à Valrose à Nice
- 29.08 Conférence de presse de rentrée
- 12.09 CHSCTA
- 22.09 Réunion au rectorat (EP)
- 24.09 CTA
- 24.09 AG des stagiaires à Nice
- 30.09 Action des retraités
- 30.09 CAAS
- 4.11 Audience Documentalistes au rectorat
- 6.11 Stage "Militer dans l'établissement" AM
- 6.11 Rencontre au DASEN 06
- 7.11 CTA
- 12.11 Stage "non titulaires" à Nice
- 13.11 CHSCTA
- 19.11 Réunion AED-AVS à Nice
- 25.11 CAAS
- 27.11 Stage "TZR" au Muy
- 1.12 Bureau des retraités AM
- 9.12 CAAS
- 11.12 CTA
- 11.12 Audience avec le doyen des IPR
- 15.12 CAEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES DOSSIERS RÉGIONAUX DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS

Avec la mise en œuvre d'une série de nouvelles lois sur la formation professionnelle et les compétences, parfois nouvelles, du nouveau territoire régional, le suivi des dossiers dits « régionaux » a pris de plus en plus d'importance dans l'activité de la section académique.

Assurer une concertation entre les deux sections académiques

Le travail d'échanges et de concertation entre la section académique du SNES-FSU de Nice et celle d'Aix s'est poursuivi et amplifié, que ce soit dans le cadre des CTA ou des CAEN, de surcroît quand les deux CAEN sont réunis en même temps et dans le même lieu. Ce travail est indispensable et a permis d'obtenir des conventions tripartites (rectorats, région, lycées) conformes à nos mandats, valorisant le service public et assurant les droits fondamentaux des personnels (convention de fonctionnement, Atrium, ...)

Peser et suivre les politiques régionales en direction des lycées

Il a également fallu assurer le suivi, au quotidien, des politiques régionales concernant directement les lycées ou les lycéens. Ce travail permet d'assurer des investissements équilibrés dans les nouvelles constructions, dans les travaux de réfection des bâtiments existants et dans les équipements des salles spécialisées. Il a fallu assurer un déploiement équilibré sur l'ensemble du territoire régional du matériel lié aux TICE, qui sont devenus des outils essentiels dans nos pédagogies. En dépit des baisses successives de la dotation globale de fonctionnement de l'État, nous sommes restés vigilants pour qu'il n'y ait pas de moins-disant en direction des lycéens (carte ZOU, pass santé, pass culture). Pour l'avenir, même si nous avons évité le pire avec la défaite du FN le 13 décembre dernier, ce suivi sera primordial

avec le nouvel exécutif sorti des urnes.

Participer à la vie fédérale au niveau régional

Le SNES-FSU Nice a également participé au travail régional engagé par notre fédération (participation aux différentes réunions de la fédération, GT, stages de formation). La section académique entend poursuivre et amplifier ce travail indispensable au moment où l'État réorganise sa présence dans les 13 nouvelles régions, en plus de la réforme territoriale.

La réorganisation de l'État au niveau régional : un enjeu majeur pour le SNES-FSU et la FSU

La création d'un nouvel échelon, la région académique, avec un recteur de région académique, qui pourrait devenir le seul interlocuteur du président de région (le projet de décret présenté le 4 novembre en CTM n'est toujours pas publié et a fait la quasi unanimité contre lui) pourrait être catastrophique pour le système éducatif et les personnels. Si le SNES-FSU partage l'idée de renforcer la parole de l'État dans les échanges avec la région, il est hors de question pour nous d'accepter une régionalisation du système éducatif. Il est encore moins envisageable de voir s'organiser la parole du recteur régional d'académie en dehors de la formalisation d'instances de concertation pour y porter la parole des personnels. Dans le projet académique 2015-2019, nous avons pu découvrir des priorités communes aux deux académies de notre région sans qu'aucun échange avec les élus des personnels n'aient eu lieu... Le SNES-FSU continuera à défendre la mise en œuvre d'un véritable dialogue social, seul capable d'assurer l'écoute et la prise en compte des revendications des personnels pour lutter efficacement contre des réformes néfastes pour le système éducatif et ses personnels.

SECTION DÉPARTEMENTALE DU VAR

La section départementale du Var du SNES-FSU a en charge, en collaboration avec la section académique, les problématiques des établissements : tension avec le chef d'établissement, problèmes de violences, manque de moyens... Elle accompagne les délégations d'établissements auprès de la DSDEN83, soutient les actions des établissements. L'objectif est d'établir un contact régulier avec les collègues, les lycées et les CIO afin que l'information circule et que personne ne se sente isolé. Ainsi, au travers de contacts téléphoniques, de visites ou de participation aux heures d'information syndicale, les militants départementaux sont présents au côté des collègues. Le S2 collecte des informations grâce au travail des représentants d'établissements (les S1), établit des comparaisons et des analyses, échange avec la section académique, met en place des actions, réfléchit à des revendications collectives qu'il pourra porter au CTSD et au CDEN à l'échelon départemental, ou encore au CTA et au CAEN pour l'échelon académique voire régional. Nous veillons particulièrement à l'équité des dotations des DGH ou ajustements entre les différents établissements du Var, en fournissant aux sections d'établissement toutes les données pour que l'information circule et que les S1 puissent nous faire part de leurs remarques ou besoins.

Ces liens permettent une réactivité importante et une transparence puisque chaque établissement connaît la

situation de l'ensemble des EPLE du Var.

La section départementale organise des stages syndicaux, « militer dans un établissement », « conditions d'exercice et droits pour les AED/AVSH/CUI », mais aussi des réunions mutations pour les mouvements inter et intra-académique.

Elle participe au travail de la FSU, siège dans ses instances et peut ainsi débattre et échanger avec les autres syndicats de la FSU ou encore, dans le cadre interprofessionnel, avec les autres fédérations et confédérations. La section départementale soutient aussi les actions organisées départementalement par des collectifs, des associations, qui partagent ses conceptions et ses valeurs : défense du service public, égalité, émancipation des individus

La section départementale du Var, dans le cadre du CDEN, a interpellé le préfet du Var sur l'ouverture du collège A. Chevrier, établissement hors contrat, dans des locaux paroissiaux. La section interpelle aussi le Conseil Départemental sur les constructions et rénovations des collèges du Var. Le collège de Carcès verra enfin le jour pour la rentrée 2017, les collèges de l'Herminier à La Seyne, Raimu à Bandol et de l'Estérel à St Raphaël seront rénovés. Le collège J. Curie à Carqueiranne devrait être livré pour la rentrée 2016, les représentants du SNES-FSU veilleront au respect des engagements de la collectivité territoriale.



RAPPORT FINANCIER

	2014 - 2015		2013 - 2014	
RECETTES				
COTISATIONS		399 833,66		405 100,07
(avec versement retraités et rejets)				
REMBOURSEMENT				
TVA		2 752,00		1 883,00
FONDS MUTUALISÉS		16 890,00		6 200,00
PARTICIPATIONS				
SNEP ET FSU		1 322,49		4 947,32
REVENUS FINANCIERS		1 696,29		936,23
DIVERS		0		0
PRUDHOMME		8 095,63		2 726,18
	Total	430 590,07	Total	428 805,30
DÉPENSES				
LOCAL		62 235,41		35 846,02
Eau-Electricité		5 633,77		5 444,93
Travaux-Entretien-Réparations		47 493,13		20 025,93
Impôts		4 941,00		4 896,00
Télésurveillance		1 561,18		1 636,26
Matériel Informatique		2 121,58		3 473,15
Équipement		0		0
Local 83 (achat et charges)		484,75		369,75
BULLETIN		15 054,10		16 565,51
DÉPENSES INTERNES		257 211,90		262 550,00
Versements au S4		254 211,90		262 550,00
Versements aux S2		3 000,00		0
TVA		1 268,52		1 268,52
FONCTIONNEMENT		59 105,48		59 339,13
Assurances		1 174,00		1 171,00
Frais militants		15 892,25		14 883,82
Stages		3 923,35		4 154,95
Affranchissements		7 032,41		8 863,62
Téléphone		4 860,58		6 151,28
Documentation		949,4		680,9
Fournitures diverses		1 945,99		2 777,16
Services bancaires		2 528,37		1 957,00
Reproduction		4 433,12		4 512,74
Congrès national		0		6,6
Congrès académique		0		5 690,68
Frais Mouvement		8 520,00		7 312,08
Élections professionnelles		5 265,50		377,4
Action		1 607,34		350
Divers		495,08		0
Frais réception		478,09		449,9
SECRÉTAIRES		54 783,24		51 331,43
Salaires		25 417,24		25 544,70
Charges diverses		29 366,00		25 786,73
	Total	449 658,65	Total	426 900,61
SOLDE		-19 068,58		1 904,69

Les deux années 2013-2014 et 2014-2015 ont donné lieu à d'importants travaux dans les locaux de la section académique : réfections complètes de la toiture et de la façade financées d'une part par le S3 et d'autre part grâce aux fonds mutualisés versés par le S4.

Sur la partie recette, peu de modifications en dehors de l'apport plus importants de la part « prudhomme » versée en raison de l'activité de l'une de nos deux salariées. Bien que le nombre de syndiqués diminue légèrement, cela n'a pas eu de conséquence trop importante sur le volume de cotisations enregistrées.

En dehors des travaux réalisés et grâce aux efforts de tous, les dépenses restent globalement stables en dehors des événements exceptionnels tels que les élections professionnelles ou le congrès académique.



SYNDICALISATION

Ces deux dernières années ont été marquées par une diminution de 2,7 % du nombre d'adhérents qui s'oppose à une progression au niveau national. Ce recul est surtout advenu l'année dernière où le nombre de collègues ne renouvelant pas leur adhésion a dépassé celui

des nouveaux adhérents, malgré une toujours bonne syndicalisation des stagiaires.

Un premier bilan de l'année 2015-2016 montre une légère progression par rapport à l'année dernière. Continuons le travail militant.

Année scolaire	Potentiel de rentrée	Adhérents fin d'année	Différence	Non à jour	Nouveaux adhérents
2013/2014	2234	2215	-19	449	455
2014/2015	2227	2133	-94	520	438

Ephéméride 2015

- 6.01 Audience CG06-CIO
- 8.01 Audience COPSYP au rectorat
- 15.01 Stage "commissaires paritaires"
- 19.01 AG des retraités des AM
- 20.01 CTA
- 22.01 Stage "Technologie" à Nice
- 29.01 Stage "Carrières" à Nice
- 30.01 Stage "COPSYP" au Muy
- 30.01 Stage "Préparer la rentrée" au Muy
- 3.02 Grève FSU
- 5.02 CEDAAS 06
- 5.02 CALCR
- 16.02 CAEN
- 16.02 Conférence de presse COPSYP
- 17.02 CHSCTD 06
- 17.02 CHSCTA
- 20.02 Audience au rectorat (rentrée 2015)
- 12.03 CTSD 06
- 12.03 Stage "Langues Vivantes" à Cannes
- 12.03 CTSD 06
- 12.03 Com.permanente Action Sociale
- 17.03 CTA
- 19.03 Audience IPR
- 20.03 Action COPSYP rassemblement devant le rectorat
- 1.04 Manifestation des retraités
- 2.04 Stage "Collège"
- 3.04 CTSD 06
- 7.04 CDEN 06
- 9.04 Grève interprof
- 15.04 CDEN
- 16.04 Stage « Docs » à St Raphaël
- 16.04 Stage « Protection sociale »
- 23.04 Audience CIO
- 11.05 Audience DASEN
- 18.05 Congrès « collège » au CIV
- 19.05 Grève
- 22.05 CTA
- 28.05 Stage AED-AVSI dans les AM
- 29.05 Stage AED-AVSI dans le Var
- 2.06 CHSCTA
- 9.06 CAAS
- 11.06 Grève
- 16.06 CDEN
- 25.06 CTA
- 30.06 CCAFFCA
- 30.06 CAAS
- 1.07 CAEN inter académique
- 25.08 Rentrée des stagiaires à Valrose
- 28.08 Conférence de presse à Nice
- 2.09 AG des S1 à Nice
- 17.09 Grève second degré
- 21.09 Audience avec le recteur
- 6.10 Stage inter académique COPSYP
- 9.10 Réunion FCA
- 14.10 Audience COPSYP
- 15.10 Stage « militer dans un établissement » au CIV
- 3.11 Stage « Documentalistes » à Nice
- 5.11 Audience rectorat documentalistes
- 17.11 CTA
- 19.11 CHSCTA
- 20.11 Stage « militer dans un établissement » à La Garde
- 26.11 Stage « Collège » au CIV
- 27.11 CHSCTD 06 et 83
- 3.12 Congrès SNES 06
- 10.12 Congrès SNES 83
- 15.12 CAAS



CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contribution Unité & Action

Pour un syndicalisme qui revendique et qui agit au plus près des collègues

Unité & Action est le courant majoritaire de notre syndicat. Dans notre académie, les élus U & A portent la responsabilité du secrétariat académique et des secrétariats départementaux, c'est là où se mettent en œuvre les choix stratégiques de l'action du SNES-FSU décidés démocratiquement par les syndiqués.

Les militants U & A s'appuient sur les conditions d'exercice réelles de nos métiers pour mener la réflexion avec la profession et construire nos revendications, dans le souci de rassembler les personnels et de rechercher l'unité syndicale afin de rendre le syndicalisme encore plus efficace.

Fortement impliqués lors des discussions sur la loi de refondation, les militants du SNES-FSU avaient obtenu qu'elle soit équilibrée. La nouvelle ministre a fait le choix de rompre ces équilibres, d'ignorer les personnels et leur syndicat majoritaire. Elle a donc fait le choix du conflit.

Informers la profession par les publications, par les stages syndicaux,

par les réunions dans les établissements. Construire une intersyndicale du second degré rassemblant 80% de la profession et s'engager dans la lutte, c'est la démarche mise en œuvre dans le dossier de la réforme du collège.

Nos revendications sont porteuses également de véritables alternatives pour rompre avec la politique d'austérité, si préjudiciable aux services publics, qui entraîne pour nos professions la dégradation des conditions de travail mais aussi la baisse des rémunérations avec le gel du point d'indice et la crise du recrutement.

Nous continuerons à lutter pour une politique éducative ambitieuse, porteuse de progrès social et pour une école laïque permettant la réussite de tous les élèves.

Pour un syndicalisme offensif, majoritaire et force de propositions, qui allie action et revendications, Unité & Action vous appelle à voter POUR les rapports d'activité et POUR les rapports financiers académiques et nationaux.

Contribution École Émancipée au Rapport d'Activité

Depuis le dernier congrès les nouveaux statuts des enseignant-es sont en application. Il faut déplorer l'abstention du SNES sur ces statuts qui posent problème : renforcement des hiérarchies et mise en place de hiérarchies intermédiaires, notamment en REP+, usine à gaz des pondérations en lycée, détournement de ces mêmes pondérations en REP+ dont la plupart des enseignant-es de collège sont exclu-es... Les pondérations ne réduisent pas le temps de travail alors que cela fait partie des mandats du SNES. En REP+ cela a consisté à alourdir la charge de travail des collègues a donc dégradé leurs conditions de travail

L'indemnitaire est privilégié au détriment des allègements de service : les heures de laboratoire, de cabinet, sont transformées en IMP par ailleurs peu rentables.

Les hiérarchies locales sont renforcées : une part de notre rémunération se fait selon les choix du chef d'établissement qui propose la

répartition des IMP et peut définir d'autres missions !

La direction UA du SNES n'a pas vu le piège qu'il y avait dans le nouveau projet d'école du socle. Plutôt que d'alerter les collègues sur ses dangers qui ne sont qu'une part de la politique globale du moment, elle a préféré se féliciter de soi-disant prises en compte de ses mandats.

Enfin, s'il est vrai que le SNES mène une vraie bataille contre la réforme du collège, il faut aussi constater qu'il n'en mène pas en dehors de son champs de syndicalisation. La bataille sectorielle est juste mais elle ne doit pas faire oublier d'autres revendications, plus fédérales, plus Fonction Publique, plus interprofessionnelles sur les salaires par exemple.

L'École Émancipée appelle à voter Contre le Rapport d'Activité Académique.

Contribution de la tendance "Émancipation"

Voter "Non" au rapport d'activité, et surtout changer notre syndicalisme

« Il y a eu un deal entre le SNES et Peillon »

Cette déclaration du secrétaire académique du SNES de Nice (conseil syndical académique de janvier 2015) résume l'orientation suivie par les directions du SNES et de la FSU : un syndicalisme « responsable » passant des « compromis » avec la politique de ce gouvernement, car... on ne peut pas faire autre chose, « les collègues ne sont pas prêts à sa mobiliser » paraît-il. Effectivement, quand leur principal syndicat leur dit qu'il n'y a pas lieu de combattre la politique éducative de ce gouvernement, pourquoi se mobiliseraient-ils ?

Cela a donné une série de reculs pour nos conditions de travail et nos garanties statutaires : nouveaux statuts remplaçant ceux de 1950, IMP managériales à la discrétion des chefs d'établissement, contre-réforme du collège...

Cette orientation a d'ailleurs été sanctionnée par les personnels aux dernières élections professionnelles, effectivement – en partie à juste titre - des collègues – ont fait « une association entre syndicat

majoritaire et politique gouvernementale ».

Un autre syndicalisme est nécessaire

Le rapport reconnaît d'ailleurs à sa façon cet échec, le gouvernement avec la « refondation » de l'école continue ses mesures contre l'école publique et ses personnels : « Les équilibres construits autour de la loi de refondation de l'École ont volé en éclats »

Il serait temps d'en tirer les conclusions qui s'imposent : un syndicalisme routinier et bureaucratisé, acceptant globalement la société existante, comme nous le proposent Unité & Action et L'École Émancipée ne peut produire que de nouveaux déboires. Nous proposons de changer de stratégie : en votant "Non" à cette stratégie, mais surtout en s'impliquant pour faire progresser des idées et pratiques différentes : n'exclure aucune forme d'action, coordonner les actions des établissements à la base (AG inter-établissements), améliorer la démocratie syndicale, lier nos revendications à la perspective d'un changement social par les luttes...

... votez "Non" et rejoignez ceux qui veulent changer le SNES !

APPELS À CANDIDATURES

Appel à candidature UNITÉ & ACTION

Rassembler pour changer la donne

Le constat de l'échec des politiques économiques libérales mises en œuvre en France comme en Europe est sans appel. Fondées sur une logique d'austérité par réduction des dépenses publiques, elles pèsent ainsi lourdement sur les politiques éducatives.

La ministre de l'Éducation nationale continue de vouloir mettre en œuvre, à marche forcée, la réforme du collège. Elle continue également, derrière un discours flatteur, constitué de mots-clés simplistes, à rejeter la parole des personnels et celle du SNES-FSU. Le bilan sincère de la réforme du lycée, tant réclamé par le SNES-FSU, n'aura pas lieu. Notre expertise professionnelle est niée. Comme le sont toutes nos propositions pour une autre réforme du collège pourtant indispensable.

Avec le blocage du point d'indice depuis 2008 et l'augmentation du taux de retenue pour pension civile, les salaires nets des fonctionnaires sont en baisse. La crise de recrutement dans le second degré perdure. Il y a urgence à revaloriser nos métiers sur le plan salarial mais aussi à améliorer les conditions de recrutement, de formation, d'affectation et de travail.

Pour inverser la donne, il faut construire un rapport de force en rassemblant la profession autour d'une action syndicale unitaire et offensive, porteuse de revendications syndicales ambitieuses partagées par la majorité de la profession. L'orientation doit être claire, fondée sur la défense individuelle et collective des personnels, de la qualification disciplinaire de nos métiers et du service public d'éducation.

Cela passe par l'information permanente des collègues, la mise en débat dans les établissements des propositions ministérielles eu égard à nos mandats et permettre la recherche de l'unité syndicale la plus large possible. Toutes les occasions doivent être saisies pour expliquer, débattre, proposer et convaincre.

Que toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans cette démarche nous rejoignent sur les listes Unité & Action.

Contacts : Coline Rozerot, Jean-Paul Clot, Alain Galan.
ueta@nice.snes.edu

Appel à voter EE académie de Nice

Pour un syndicalisme de lutte sectorielle et interprofessionnelle

Nous aspirons à la convergence des luttes, et l'unité interprofessionnelle. Il nous semble important et déterminant notamment dans la période de lutter pour nos salaires : il faut débloquent le point d'indice et augmenter immédiatement tous les salaires de 300 euros pour commencer à rattrapper le pouvoir d'achat perdu. Il faut donc participer aux grèves et manifestations intersyndicales sur le sujet. Depuis deux ans, le SNES a été quasi atone jusqu'à la mobilisation nécessaire sur le collège. C'est ce qui a permis la mise en place de nouveaux statuts qui ne satisfont personne. L'école émancipée pense qu'il n'y avait rien à attendre de ce gouvernement qui n'est ni socialiste, ni de gauche. Il faut combattre la politique d'austérité de Hollande et Valls mais aussi leur dérive sécuritaire et demander la

levée immédiate de l'État d'urgence. Par ailleurs nous nous opposons à sa constitutionnalisation ainsi qu'à la déchéance de nationalité pour les binationaux nés en France.

Nos positions défendent aussi la rotation des mandats et favorisent la présence des femmes en construisant un syndicalisme mixte.

Pour une orientation syndicale combattive face au libéralisme économique et aux politiques de destruction du service public d'Éducation une orientation syndicale qui s'appuie davantage sur les luttes rejoignez les listes de École Émancipée et sans tendance.

oliviersillam@gmail.com

Appel à candidatures pour une liste Émancipation

Pour combattre une politique au service du capitalisme, pour une alternative syndicale !

Le gouvernement approfondit sans arrêt sa politique au service du patronat, de casse des droits des salarié-e-s et des statuts, d'atteintes aux libertés (état d'urgence), de contre-réformes sur les collèges et les statuts des personnels... sauf si un coup d'arrêt lui est porté.

Combattre la politique du pouvoir

Notre syndicat doit porter des revendications urgentes pour mettre en échec cette politique :

- continuer à agir pour l'abrogation de la contre-réforme du collège, rejetée avec raison par les personnels... en préparant un mouvement de grève reductible de tous les établissements jusqu'à satisfaction.
- refuser combat l'application des mesures « PPCR » dans la Fonction publique : elles visent à généraliser la flexibilité et les méthodes managériales, tandis que les salaires sont gelés... en y opposant la mobilisation pour faire enfin aboutir les revendications : arrêt de la précarité (titularisation de tous/toutes les non-titulaires), du blocage des salaires, des déréglementations et aux dérives managériales dans les établissements, amélioration des conditions d'encadrement en personnels de toutes catégories (Vies scolaire, enseignants, administratifs, agents...).
- défendre les libertés : contre la prolongation de l'état d'urgence et les pou-

voirs liberticides donnés à l'exécutif (réforme constitutionnelle), contre la xénophobie d'État (déchéance de nationalité) et la reprise des idées de l'extrême droite...

Telles sont les priorités que nous proposons.

Pour un changement d'école et de société

L'école publique a subi de fortes dégradations ces dernières années. Elles engendrent inégalités scolaires et sociales, souffrance au travail... il faut rompre avec cette dérive :

- en défendant la laïcité et le droit à l'éducation pour tous/toutes les jeunes
- en agissant pour une école publique plus égalitaire et démocratique, notamment par l'abrogation des contre-réformes de ces dernières années
- en articulant nos luttes avec la perspective d'une autre société, d'une rupture avec le capitalisme.

Nous proposons de porter cette perspective avec tous ceux et toutes celles qui y seraient prêt-e-s.

Rejoignez notre liste pour **un syndicalisme de lutte !**

Pour tout contact : er@emancipation.fr

Nous ne pouvons présenter ici toutes nos propositions, mais vous pouvez trouver plus d'informations sur <http://83.emancipation.fr/>



POURQUOI ALEXANDRE N'AURAIT-IL PAS DROIT A SON BAC ?

Pendant les épreuves de la session du baccalauréat 2015, Alexandre Brillouet-Brillancourt, élève de terminale littéraire au lycée Goscinny de Drap, est décédé brutalement. Ses camarades de classe, ses professeurs et toute la communauté éducative ont été fortement touchés par son décès ainsi que par l'attitude très digne et courageuse de son papa qui a accompagné les élèves de la classe jusqu'à la fin de leurs épreuves.

Une demande a naturellement émané de notre chagrin, demande également formulée par la famille : qu'Alexandre obtienne le baccalauréat à titre posthume.

Pour nous, ses professeurs, il nous a semblé que ce n'était là qu'une formalité, qui ne coûtait rien à l'administration et n'enlevait rien à personne. C'était important pour la famille, et pour nous tous, que cet élève toujours assidu, extrêmement agréable et pertinent, excellent en théâtre (son option au lycée) obtienne son baccalauréat. Il faut savoir qu'Alexandre, compte tenu de ses notes obtenues aux quelques épreuves qu'il a passées, aurait été autorisé à passer à l'oral du BAC !

C'est avec stupeur et déception que nous avons reçu le refus de l'administration, au prétexte qu'Alexandre n'avait pas passé toutes les épreuves ! Les parents d'Alexandre ont été meurtris par cette décision. Nous, professeurs, avons été dans l'incapacité d'expliquer ce refus à nos anciens élèves, qui ne décolèrent pas.

Les parents veulent continuer leur combat. Nous restons, déterminés, à leurs côtés.

Julie Bagge

Commission Académique des Langues Vivantes

La Commission Académique des Langues Vivantes s'est tenue le 6 janvier dernier. L'objet de cette commission, qui n'est pas un groupe de travail paritaire mais une instance consultative, était de redéfinir la carte des langues dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège. Au nom du SNES-FSU, nous avons réitéré nos inquiétudes concernant l'impact de cette réforme sur les Langues Vivantes et sur les conditions de travail des enseignants. Nous avons également dénoncé les termes de la circulaire publiée au BO du 20 Octobre 2015 demandant aux recteurs de « diversifier » et de « rationaliser » l'offre de Langues Vivantes et Régionales, véritable provocation quand le gouvernement s'attaque dans le même temps au peu de diversité qui existe en fermant nombre de classes bi-langues et la totalité des sections européennes ! Dans notre académie toutefois, il semble que nous ayons été entendus : d'importants efforts sont faits pour « sauver » la plupart des classes bi-langues dans le 83. En effet, 90 % des classes bi-langues sont maintenues pour la rentrée 2016, ce qui n'aurait jamais été possible sans la mobilisation des personnels ! Si nous avons approuvé ces propositions qui visent à préserver l'allemand et l'italien dans notre académie, nous nous sommes inquiétés des moyens octroyés à ces classes et avons demandé qu'ils soient fléchés clairement dans la DGH des établissements concernés. En ce qui concerne la place des Langues Vivantes dans la réforme, nous déplorons qu'aucun dispositif transitoire ne soit prévu pour les élèves actuellement en 5ème et 4ème qui rentreront au lycée avec un horaire LV2 inférieur à celui même prévu par la réforme et à l'horaire actuel existant. La réponse qui nous a été faite d'un renvoi au local et à l'autonomie des établissements ne peut pas nous satisfaire, nous l'avons fait savoir et serons vigilants à ce qui se mettra en place.

Alexandra Rongear

ACTUALITÉS

LE 26 JANVIER : CARTON ROUGE À LA MINISTRE !

Grève du second degré

La grève nationale du mardi 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale du second degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDFEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD) sera un moment important dans le conflit qui oppose la profession à la Ministre. Malgré trois journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en œuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. Une telle remise en cause du second degré et de nos métiers est insupportable.

De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Une ministre hors-jeu !

Le mercredi 13 janvier la Ministre s'est exprimée sur France-Inter : « la réforme ne fait plus débat », « tous les enseignants sont maintenant formés », « des moyens des collèges à la rentrée 2016 seraient maintenus ». Ces propos, hors de toute réalité, ulcèrent les personnels sur le terrain, malmenés lors des formations indignes de leurs qualifications. Ils disqualifient la ministre qui cache la réalité à l'opinion

RENTREE 2016 : DERRIÈRE L'AFFICHAGE...

Le ministère a communiqué sur son site la dotation pour l'académie de Nice dans le second degré à la rentrée de septembre 2016. Il l'a fait avant l'information des élu(e)s des personnels qui devaient porter avis sur ces dotations lors du Comité Technique Ministériel du 17 décembre. Cela montre encore quelle est la conception du dialogue social de la Ministre : personnels ignorés, élu(e)s des personnels méprisés.

Pour 592 élèves supplémentaires, nous avons une dotation de 60 emplois.

	Prévisions effectifs RS 2016		
	06	83	ACA
Collèges	2	-305	-303
Lycées	520	222	742
LP	28	125	153
Total	550	42	592

Selon les premières informations dont nous disposons, les collèges devraient recevoir l'équivalent de 15 emplois supplémentaires, les lycées de 65 emplois et la dotation des LP devrait baisser de 20 emplois.

À l'occasion du Comité Technique Académique du

Par
Alain Galan



publique et ne dit toujours pas comment 2805 postes au budget 2016, alors que 37 600 élèves supplémentaires sont prévus au lycée, font 4000 postes pour les collèges.

Une fois de plus, la Ministre est prise en flagrant délit de déni de la réalité.

Le mardi 26 janvier, dans l'unité, dans tout le pays, par la grève et les manifestations, la profession lui adressera un « carton rouge », exigera l'abrogation de cette réforme et l'ouverture de discussions pour une véritable réforme du collège.

Dans les lycées aussi, en grève !

Si l'on en croit ses « fiches » rendues publiques le 26 novembre 2015, pour le ministère de l'Éducation, faire le bilan de la réforme du lycée c'est discuter sur les objectifs sans remettre en cause les dispositifs. Les conditions de travail des élèves et des personnels, profondément dégradées, sont ignorées. La gestion locale des horaires, source de concurrence entre disciplines et d'inégalités entre établissements, n'est pas remise en cause. Pour le SNES-FSU, c'est inacceptable. Se mobiliser dans la grève et dans les manifestations pour obtenir le rattachement de l'AP aux disciplines, une grille nationale de dédoublements et une amélioration des conditions de travail, est une nécessité pour le lycée.

Par
Alain Galan



25 novembre 2015, le recteur a présenté aux élu(e)s des personnels le bilan de la rentrée 2015. Sur la période 2010-2015, notre académie a perdu 69 élèves pour un total de plus de 146 500 dans le second degré. C'est une grande stabilité. Ce que le recteur n'a pas dit, c'est que sur la même période, notre académie a perdu 216 emplois de professeurs (352 suppressions en 2011 et 2012, 146 créations depuis 2013).

Les vies scolaires des 201 établissements du 2nd degré de notre académie ne verront aucune amélioration : pas de création de postes de CPE !

Pas de création de postes de Co-Psy non plus ! 2 emplois administratifs, un assistant social et un infirmier sont créés. C'est peu au regard des besoins de nos établissements et de nos élèves.

60 emplois de professeurs créés, c'est bien, mais ça ne rattrape toujours pas ce qui a été supprimé. Les classes seront toujours aussi chargées, les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels seront toujours aussi difficiles. Nos collègues ne verront toujours pas sur le terrain la priorité à l'Éducation claironnée par ce gouvernement.

Dans le 1^{er} degré, pour 546 élèves supplémentaires, la dotation est de 90 emplois.

